

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

Réponse à la question écrite de M. Camusard

D163 :

- Sur la forme :

En conseil de quartier, j'ai prononcé avec la précaution d'usage que « nous pouvions estimer qu'il y a abus du droit de recours » en général et notamment en évoquant le dossier du centre commercial et non celui de la RD 163 .

- Sur le fond :

J'ai indiqué que le recours à l'encontre du projet de DUP sur la RD163 émanait d'un particulier. S'agissant d'un arrêté préfectoral, il appartient au préfet de juger de l'opportunité de communiquer en détail sur ce dossier.

Restaurant scolaire du Fort Bloqué :

En conseil de quartier du Fort Bloqué, j'ai rappelé que le premier projet mis en oeuvre ne correspondait pas à celui qui avait été adopté par le conseil municipal. En conséquence, après avoir pris la décision d'arrêter le chantier, il a été demandé au maître d'ouvrage de revenir à l'implantation initiale.

Je confirme que les conséquences financières de cette modification seront prises en charge par le maître d'ouvrage et que le contribuable n'en subira pas les conséquences.

Enfouissement des réseaux EDF et téléphoniques :

- Sur la forme :

Je n'ai pas connaissance d'une voie communale dénommée « chemin de la ronde » .

- Sur le fond :

A la suite des décisions d'EDF et de France Telecom de réduire voire de supprimer leurs participations à l'enfouissement des réseaux, il a été décidé de conditionner de tels investissements à la prise en charge par les particuliers concernés de l'enfouissement sur le domaine privé. Ceci nécessite en conséquence l'accord unanime des riverains

Ainsi, le projet d'enfouissement des réseaux de l'allée des Albatros au Fort Bloqué n'a pu être mené à bien.

Pour le chemin des Viviers, le surcoût lié à l'enfouissement a été évalué à plus de 30%. Les années précédentes en conseils de quartier, des demandes similaires avaient été évoquées : après débats, il a été convenu de donner priorité aux investissements en direction des écoles (informatique entre autres) et de l'action sociale. Il ne s'agit donc pas d'un problème de faiblesse des ressources communales mais d'une volonté d'affecter prioritairement l'argent des contribuables à des investissements d'intérêt général ; c'est ce que j'ai expliqué aux riverains du chemin des Viviers et qui a reçu l'aval des présents.